

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} novembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. François Séguin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-11-920 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} novembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 4.5 « La Seigneurie de Vaudreuil / Coopérative de solidarité / Siège au conseil d'administration » et en y retirant le point 16.6 « Achat de cases de stationnement / Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / Lot 1 675 388 / Rues Esther-Blondin et Jeannotte / CCU n^o 10-10-123 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 18 octobre 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Concours Ouations Vaudreuil-Soulanges 2010

4.5 La Seigneurie de Vaudreuil / Coopérative de solidarité / Siège au conseil d'administration

5. GREFFE

6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires

6.2 Liste des comptes

6.4 Émission d'obligations / Résolution de concordance

6.5 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

6.6 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 8 septembre 2010

7.2 Service action communautaire / Prolongation de la période d'embauche temporaire des journaliers étudiants

7.4 Service sécurité incendie / Autorisation de nommer un lieutenant à titre de capitaine

- 7.5 Service de l'informatique et de la géomatique / Prolongation de la période d'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2
- 7.6 Service de la trésorerie / Embauche de M^{me} Stéphanie Therrien au poste de commis à la taxation/perception
- 7.7 Service des travaux publics / Prolongation d'embauche des journaliers temporaires au-delà de 1 200 heures annuelles / Accession à la liste de rappel
- 7.8 Service des ressources humaines / Autorisation de signature / Lettre d'entente n° 10 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432
- 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de M. Michel Pepin au poste d'inspecteur en environnement

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-53 / Fourniture d'une nacelle sur remorque

14. EAUX

- 14.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de PASS 10

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Conduite d'amenée reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais / Règlement n° 1498
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance des travaux / Mise à niveau du bassin d'eau brute et travaux connexes / Usine de filtration / Règlement n° 1608

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 13 octobre 2010
- 16.2 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zone H3-412 / Lot 3 285 758 / Autorisation / Habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 16 logements / 1100, avenue André-Chartrand / CCU n° 10-10-118
- 16.3 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Augmentation des limites de la zone C2-358 afin d'y inclure le lot 4 421 022 / Création d'une nouvelle zone autorisant les immeubles de 10 à 12 étages / CCU n° 10-10-120
- 16.4 PIIA / Projet intégré comprenant des bâtiments de 12 étages et des habitations multifamiliales de 16 logements / Lot 4 421 022 / Zone C2-358 / CCU n° 10-10-121
- 16.5 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Implantation d'un écocentre / Lots 4 243 705 et 3 976 925 / Rue Henry-Ford / CCU n° 10-10-122
- 16.7 Mandat / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Inclusion des lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 dans la zone P2-512 / Coin de la rue des Muguets et du chemin Paul-Gérin-Lajoie / CCU n° 10-10-124
- 16.8 PIIA / Nouvelle construction unifamiliale / 28, rue Tooke / Zone H1-532 / CCU n° 10-10-125
- 16.9 PIIA / Nouvelle construction unifamiliale / 34, rue Tooke / Zone H1-532 / CCU n° 10-10-126

- 16.10 PIIA / Nouvelle enseigne / 110, rue Joseph-Carrier / Zone C3-126 / CCU n° 10-10-127
- 16.11 PIIA / Enseigne sur poteau / 400, avenue Saint-Charles / Zone P2-505 / CCU n° 10-10-128
- 16.12 PIIA / Nouvelle enseigne / 606, boulevard Harwood / Zone C3-755 / CCU n° 10-10-130
- 16.13 Dérogation mineure / 1100, avenue André-Chartrand / Marges avant secondaire et latérale / Ratio cases de stationnement / Zone H3-412 / Lot 3 285 758 / CCU n° 10-10-119
- 16.14 Cession de parc / Groupe N.A.M. inc. / Secteur Grands compositeurs / Lots 4 712 121, 4 712 078 et 4 712 155

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1270-34 / Inclusion d'un écocentre ou d'une ressourcerie / Modification de l'aire d'affectation « Industrie de prestige I-P »
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-34 / Inclusion d'un écocentre ou d'une ressourcerie / Modification de l'aire d'affectation « Industrie de prestige I-P »
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-143 / Autorisation / Épiceries en complément d'un usage station-service dans la zone I2-644
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-143 / Autorisation / Épiceries en complément d'un usage station-service dans la zone I2-644
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-144 / Agrandissement de la zone I1-670 et autorisation d'implantation d'un écocentre ou d'une ressourcerie
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-144 / Agrandissement de la zone I1-670 et autorisation d'implantation d'un écocentre ou d'une ressourcerie
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1608 / Préparation de plans et devis, surveillance des travaux et honoraires professionnels / Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration et travaux connexes
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n° 1275-142 / Modification du nombre de cases de stationnement exigé par logement / Habitations multifamiliales de 4 étages et plus / Zone C3-354
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1512-03 / Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1601 / Construction d'un centre multisports et travaux connexes
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1606 / Financement / Subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme PRECO
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1241-01 / Remplacement des plans des bassins de taxation
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1399-02 / Révision des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

10-11-921 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-11-922 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-11-923 CONCOURS OVATIONS VAUDREUIL-SOULANGES 2010

CONSIDÉRANT la tenue de la deuxième édition du concours Ouations Vaudreuil-Soulanges 2010 visant à promouvoir les entreprises, personnes ou organismes communautaires de qualité qui se démarquent dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion figure parmi les finalistes dans la catégorie « Public, parapublic et municipal »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de quarante dollars (40 \$) chacun pour assister au dévoilement des gagnants du concours Ovation Vaudreuil-Soulanges 2010 qui se tiendra le 3 novembre 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-924 LA SEIGNEURIE DE VAUDREUIL / COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ / SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'importante aide financière apportée par la Ville à l'implantation de la Coopérative de solidarité La Seigneurie de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'impliquer activement au sein du conseil d'administration de cet organisme, et y apporter son soutien, en y nommant un membre du Conseil municipal;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adhère à la coopérative de solidarité La Seigneurie de Vaudreuil à titre de membre de soutien extérieur et acquitte, à cette fin, les frais d'adhésion de cinquante dollars (50 \$);

QUE la Ville requiert de la Coopérative un siège sur son conseil d'administration à titre de représentant de la communauté;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-11-925 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent trente et un mille huit cent trente dollars (131 830 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 18 octobre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-926 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions quatre cent soixante-trois mille deux cent cinquante dollars et huit cents (4 463 250,08 \$).

« ADOPTÉE »

10-11-927 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de six millions sept cent vingt-trois mille dollars (6 723 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
566	155 351 \$
1142	127 512 \$
1157	185 857 \$
1158	139 551 \$
1170	87 800 \$
1171	131 100 \$
1180	288 634 \$
1189	83 000 \$
1290	213 600 \$
1328	444 632 \$
1361	804 200 \$
1361-01	67 200 \$
1370	923 300 \$
1370-01	272 750 \$
1412	54 400 \$
1541	168 300 \$
1581	109 400 \$
1590	79 413 \$
1478	2 387 000 \$
Total :	6 723 000 \$

ATTENDU que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de six millions sept cent vingt-trois mille dollars (6 723 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 novembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

10-11-928 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de six millions sept cent vingt-trois mille dollars (6 723 000 \$), effectué en vertu des Règlements n° 566, 1142, 1157, 1158, 1170, 1171, 1180, 1189, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1412, 1541, 1581, 1590 et 1478, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2010) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n^{os} 1142, 1157, 1158, 1170, 1171, 1180, 1189, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1541, 1581 et 1478, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

10-11-929 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt n^{os} 566, 1142, 1157, 1158, 1170, 1171, 1180, 1189, 1290, 1328, 1361, 1361-01, 1370, 1370-01, 1412, 1541, 1581, 1590 et 1478, la Ville de Vaudreuil-Dorion (« la Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 novembre 2010, au montant de six millions sept cent vingt-trois mille dollars (6 723 000 \$);

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, lesquelles sont plus amplement détaillées en annexe à la présente résolution;

ATTENDU que l'offre ci-dessous présentée par Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Montant	Taux	Échéance
386 000 \$	1,55000 %	2011
398 000 \$	1,80000 %	2012
411 000 \$	2,10000%	2013
424 000 \$	2,35000 %	2014
5 104 000 \$	2,55000 %	2015

Prix : 98,32600

Coût réel : 2,89367 %

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de six millions sept cent vingt-trois mille dollars (6 723 000 \$) de la Ville soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente résolution, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités et que le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

10-11-930 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 8 septembre 2010 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

10-11-931 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DES JOURNALIERS ÉTUDIANTS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de MM. Shane Stanworth-Belleville, Jean-Philippe Mailhot et Steve Calamia à titre de journaliers étudiants au sein du Service action communautaire, pour la période comprise entre le 30 septembre 2010 et le 7 décembre 2010 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-11-932 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / AUTORISATION DE NOMMER UN LIEUTENANT À TITRE DE CAPITAINE

CONSIDÉRANT que le Service sécurité incendie doit assurer la supervision des opérations d'urgence en tout temps lors des appels impliquant ledit Service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la présence d'un capitaine à chacun de ces appels;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service sécurité incendie, ou son représentant, à nommer un lieutenant à titre de capitaine et ce, lorsque les circonstances le justifient;

QU'il est entendu que les pompiers nommés à titre de lieutenants éligibles ne sont pas visés par la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-11-933 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} HÉLÈNE PORTELANCE À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Hélène Portelance à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'informatique et de la géomatique et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 5 novembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau-Dupré Ressources humaines et la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-11-934 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE DE M^{ME} STÉPHANIE THERRIEN AU POSTE DE COMMIS À LA TAXATION/PERCEPTION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 octobre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Stéphanie Therrien au poste de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 25 octobre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale préembauche;

QUE M^{me} Therrien devra compléter une période d'essai de six (6) mois prenant fin le 25 avril 2011 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de la trésorière, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Therrien.

« ADOPTÉE »

10-11-935 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION D'EMBAUCHE DES JOURNALIERS TEMPORAIRES AU-DELÀ DE 1 200 HEURES ANNUELLES / ACCESSION À LA LISTE DE RAPPEL

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics pour l'entretien des équipements et des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un nombre suffisant d'employés afin de rencontrer les objectifs opérationnels du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte que puissent demeurer à l'emploi à titre de journaliers temporaires pour une période excédant mille deux cents (1 200) heures régulières de travail annuellement les employés suivants ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement positive, le 19 octobre 2010, de la part du directeur général adjoint et du directeur des travaux publics :

- M^{me} Manon Chenard;
- M. Sylvain Fortin;
- M. François Lacoste;
- M. Maxime Beaudoin;
- M. Jean-François Lamer;
- M. Francis Leduc;

QU'il est entendu que cette décision permettra aux employés énumérés ci-dessus d'accéder à la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2011, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-11-936 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE N^o 10 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) - SECTION LOCALE 1432

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le maire, la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n^o 10 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - section locale 1432, et ce, dans le but de modifier l'article 12.01 a) concernant les heures de travail du centre communautaire.

« ADOPTÉE »

**10-11-937 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
CONFIRMATION DE M. MICHEL PEPIN AU POSTE D'INSPECTEUR EN
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M. Michel Pepin en date du 13 octobre 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Michel Pepin au poste régulier d'inspecteur en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 7 octobre 2010;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pepin.

« ADOPTÉE »

**10-11-938 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-53 /
FOURNITURE D'UNE NACELLE SUR REMORQUE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation pour la fourniture d'une nacelle sur remorque, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 octobre 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-53;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Centre de location d'outils et d'équipement André inc., 115, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2T7, pour la fourniture d'une nacelle sur remorque, et ce, pour un montant de trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars (33 589 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-53;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-11-939 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT
REGROUPE DE PASS 10**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de PASS 10;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PASS 10 dans la quantité nécessaire pour ses activités;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de PASS 10 nécessaire aux activités de la Ville;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de PASS 10 dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant le document à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Vaudreuil-Dorion devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ;

QUE le directeur aux usines, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de PASS 10 dans la quantité nécessaire et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-11-940

AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / CONDUITE D'AMENÉE RELIÉE À UNE PRISE D'EAU LOCALISÉE DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS / RÈGLEMENT N^o 1498

CONSIDÉRANT le Règlement n^o 1498 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour l'ajout d'une deuxième prise d'eau et d'une deuxième conduite d'amenée, y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-consultant choisi à transmettre les plans et devis de ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ainsi qu'à toute autre instance gouvernementale concernée, aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise Les Consultants LBCD inc. à transmettre au MDDEP, ainsi qu'à toute autre instance gouvernementale concernée, pour l'obtention du certificat d'autorisation, les plans et devis de ce projet;

QUE la Ville autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-11-941 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE ET TRAVAUX CONNEXES / USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N° 1608

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 20 octobre 2010, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres du devis pour soumission publique régionalisée de services professionnels pour la surveillance des travaux de mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration ainsi que les travaux connexes – Règlement n° 1608.

« ADOPTÉE »

10-11-942 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 octobre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-943 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / ZONE H3-412 / LOT 3 285 758 / AUTORISATION / HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES D'UN MAXIMUM DE 16 LOGEMENTS / 1100, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / CCU N° 10-10-118

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-118 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser le Règlement de zonage n° 1275 en y modifiant la grille des usages et normes de la zone H3-412 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de seize (16) logements.

« ADOPTÉE »

10-11-944 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / AUGMENTATION DES LIMITES DE LA ZONE C2-358 AFIN D'Y INCLURE LE LOT 4 421 022 / CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE AUTORISANT LES IMMEUBLES DE 10 À 12 ÉTAGES / CCU N° 10-10-120

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-120 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser le Règlement de zonage n° 1275 aux fins d'augmenter les limites de la zone C2-358 afin d'y inclure le lot 4 421 022 et de créer une nouvelle zone près de la rue Boileau afin d'y permettre des immeubles de dix (10) à douze (12) étages.

« ADOPTÉE »

10-11-945 PIIA / PROJET INTÉGRÉ COMPRENANT DES BÂTIMENTS DE 12 ÉTAGES ET DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS / LOT 4 421 022 / ZONE C2-358 / CCU N° 10-10-121

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-121 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet intégré comprenant des bâtiments de douze (12) étages et des habitations multifamiliales isolées de seize (16) logements sur le lot 4 421 022, et ce, tel que présenté aux documents ci-dessous énumérés :

- plan d'implantation n° B08-400 préparé le 4 octobre 2010 par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre;
- plan modèle « Le Maricourt »;
- plan de l'aménagement paysager;

Le tout sous réserve cependant des conditions suivantes :

- d'une révision de l'aménagement paysager en similitude avec le projet voisin appartenant au Groupe Quorum, et ce, en fonction de l'espace réel en front du boulevard de la Gare;
- d'une révision également de la localisation des entrées charretières requises pour les tours d'habitation et ce, en fonction des arrêts d'autobus sur la rue Boileau en front au terrain de stationnement de la gare de train de l'Agence Métropolitaine de Transport.

« ADOPTÉE »

10-11-946 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE / LOTS 4 243 705 ET 3 976 925 / RUE HENRY-FORD / CCU N° 10-10-122

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-122 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin d'entamer les procédures de modification à la réglementation d'urbanisme requises afin de permettre l'implantation d'un écocentre sur les lots 4 243 705 et 3 976 925.

« ADOPTÉE »

10-11-947 MANDAT / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / INCLUSION DES LOTS 3 291 357, 3 684 785 ET 3 684 786 DANS LA ZONE P2-512 / COIN DE LA RUE DES MUGUETS ET DU CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE / CCU N° 10-10-124

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-124 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de réviser le Règlement de zonage n° 1275 afin d'inclure dans la zone P2-512 les lots 3 291 357, 3 684 785 et 3 684 786 et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la marge arrière doit être corrigée;
- l'accès au terrain doit être revu;
- l'achat de huit (8) cases de stationnement doit être prévu ou le plan d'aménagement proposé doit être revu afin d'être conforme.

« ADOPTÉE »

10-11-948 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE / 28, RUE TOOKE / ZONE H1-532 / CCU N° 10-10-125

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-125 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de nouvelle construction unifamiliale au 28, rue Tooke, le tout tel que montré au document de présentation intitulé « Maison sur la rue Tooke » préparé par Habitations Payment-Brunette inc. en date d'octobre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-949 PIIA / NOUVELLE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE / 34, RUE TOOKE / ZONE H1-532 / CCU N° 10-10-126

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-126 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de nouvelle construction unifamiliale au 34, rue Tooke, le tout tel que montré au document de présentation intitulé « Maison sur la rue Tooke » préparé par Habitations Payment-Brunette inc. en date d'octobre 2010.

« ADOPTÉE »

**10-11-950 PIIA / NOUVELLE ENSEIGNE / 110, RUE JOSEPH-CARRIER / ZONE C3-126 /
CCU N° 10-10-127**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-127 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de nouvelle enseigne à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier, et qu'un permis soit émis à cet effet.

« ADOPTÉE »

**10-11-951 PIIA / ENSEIGNE SUR POTEAU / 400, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE P2-505 /
CCU N° 10-10-128**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-128 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet d'enseigne sur poteau à l'égard de l'immeuble sis au 400, avenue Saint-Charles, le tout tel que présenté dans le document intitulé « Réfection du panneau d'identification de la Commission scolaire » préparé par la Commission scolaire des Trois-Lacs en date du 17 septembre 2010 et ce, conditionnellement à ce que l'enseigne soit entourée d'un aménagement paysager.

« ADOPTÉE »

**10-11-952 PIIA / NOUVELLE ENSEIGNE / 606, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C3-755 /
CCU N° 10-10-130**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-130 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de nouvelle enseigne à l'égard de l'immeuble sis au 606, boulevard Harwood, le tout tel que montré aux plans préparés par Pride Signs en date du 18 mars 2010 et révisés le 23 septembre 2010.

« ADOPTÉE »

10-11-953

DÉROGATION MINEURE / 1100, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / MARGES AVANT SECONDAIRE ET LATÉRALE / RATIO CASES DE STATIONNEMENT / ZONE H3-412 / LOT 3 285 758 / CCU N° 10-10-119

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Ariel Yudelivich;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-10-119 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 octobre 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1100, avenue André-Chartrand;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1100, avenue André-Chartrand, aux fins d'autoriser :

- une marge avant secondaire de 6,1 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-412 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge minimale de 8 mètres;
- une marge latérale de 3,4 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H3-412 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit une marge latérale minimale de 4 mètres;
- un ratio de 1,75 case de stationnement par logement alors que l'article 2.2.16.1.2.4 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un ratio minimal de deux (2) cases par logement.

« ADOPTÉE »

10-11-954

CESSION DE PARC / GROUPE N.A.M. INC. / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS / LOTS 4 712 121, 4 712 078 ET 4 712 155

CONSIDÉRANT que le promoteur Groupe N.A.M. inc. désire céder à la Ville les lots 4 712 121, 4 712 078 et 4 712 155 en guise de compensation pour fins de parc, le tout tel qu'illustré au dossier 968 725, minute 16 300, préparé le 28 septembre 2010 par M. Louis Boudreault, a.g.;

CONSIDÉRANT le mémo daté du 23 mars 2009 de M. Dominic Beaulieu, chef de division – Urbanisme, relativement au calcul et répartition des frais de 10 % de compensation pour fins de parc pour tous les promoteurs concernés dans le secteur connu sous le nom Grands compositeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation 09-02-10 du Comité consultatif d'urbanisme concernant le plan de développement général incluant les espaces verts du secteur Grands compositeurs;

CONSIDÉRANT que les terrains à céder représentent environ 5 % de leur partie de secteur en développement tel que requis selon entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession des lots 4 712 121, 4 712 078 et 4 712 155 d'une superficie totale de 12 155,2 m², le tout tel qu'illustré au dossier 968 725, minute 16 300, préparé le 28 septembre 2010 par M. Louis Boudreault, a.g.;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-11-955 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-34 / INCLUSION D'UN ÉCOCENTRE OU D'UNE RESSOURCERIE / MODIFICATION DE L'AIRE D'AFFECTATION « INDUSTRIE DE PRESTIGE I-P »

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-34 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'inclure un écocentre ou une ressourcerie à l'intérieur de l'affectation du sol "Industrie de prestige" et d'agrandir l'aire d'affectation "Industrie de prestige I-P" à même une partie de l'aire d'affectation "Habitation de faible densité H-F" adjacente »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-956 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-34 / INCLUSION D'UN ÉCOCENTRE OU D'UNE RESSOURCERIE / MODIFICATION DE L'AIRE D'AFFECTATION « INDUSTRIE DE PRESTIGE I-P »

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'inclure un écocentre ou une ressourcerie à l'intérieur de l'affectation du sol "Industrie de prestige" et d'agrandir l'aire d'affectation "Industrie de prestige I-P" à même une partie de l'aire d'affectation "Habitation de faible densité H-F" adjacente.

10-11-957 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-143 / AUTORISATION / ÉPICERIES EN COMPLÉMENT D'UN USAGE STATION-SERVICE DANS LA ZONE I2-644

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-143 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les épiceries (6012) en complément d'un usage station-service (633) dans la zone I2-644 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-958 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-143 / AUTORISATION / ÉPICERIES EN COMPLÉMENT D'UN USAGE STATION-SERVICE DANS LA ZONE I2-644

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les épiceries (6012) en complément d'un usage station-service (633) dans la zone I2-644.

10-11-959 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-144 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-670 ET AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE OU D'UNE RESSOURCERIE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-144 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un écocentre ou une ressourcerie dans la zone I1-670 et d'agrandir la zone I1-670 à même une partie de la zone P1-677 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 novembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-11-960 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-144 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-670 ET AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE OU D'UNE RESSOURCERIE

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un écocentre ou une ressourcerie dans la zone I1-670 et d'agrandir la zone I1-670 à même une partie de la zone P1-677.

10-11-961 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1608 / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION ET TRAVAUX CONNEXES

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt d'un million cent soixante mille dollars (1 160 000 \$) à ces fins.

10-11-962 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-142 / MODIFICATION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ PAR LOGEMENT / HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 4 ÉTAGES ET PLUS / ZONE C3-354

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 18 octobre 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-142 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} novembre 2010 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-142 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer l'article 3.2.100 s'appliquant à la zone C3-354 et fixant le nombre de cases de stationnement exigé à 1,5 case par logement pour les habitations multifamiliales ayant 4 étages et plus »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-11-963 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1512-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1512 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1512-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1512-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin d'autoriser les directeurs et la trésorière à effectuer certaines dépenses ».

« ADOPTÉE »

10-11-964 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1601 / CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1601 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1601 intitulé :

« Règlement autorisant les dépenses d'honoraires professionnels et les travaux de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, ainsi que tous les autres travaux connexes et décrétant un emprunt de vingt-huit millions huit cent mille dollars (28 800 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-11-965 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1606 / FINANCEMENT / SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1606 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1606 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de quatre cent onze mille quatre cent trente dollars (411 430 \$) afin de financer une subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme PRECO ».

« ADOPTÉE »

10-11-966 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1241-01 / REMPLACEMENT DES PLANS DES BASSINS DE TAXATION

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1241 afin de remplacer les plans des bassins de taxation.

10-11-967 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1399-02 / RÉVISION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.2

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1399 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2.

10-11-968 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Installation d'une affiche publicitaire parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Saint-Charles annonçant la campagne Opération Nez rouge;
- Mise en place de panneaux à différents endroits dans la Ville annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

10-11-969 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-11-970 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-11-971 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 13 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier